



PROCES-VERBAL

Conseil Municipal

du

07/09/2023

Le jeudi 7 septembre 2023, à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 31 août 2023, s'est réuni sous la présidence du Maire, M. SAADA Raoul, à la Grange aux Anneaux, à Boissy-sous-Saint-Yon.

Étaient présent(e)s : M. SAADA Raoul – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme COLLIN Monique.

Absent(e)s représenté(e)s : M. PICHON Jean-Marc – Mme COURTOIS Cécile – Mme MOAL Sylvie – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme LEROMAIN Nadège – M. TISCHENBACH Thierry.

Absent(e)s non représenté(e)s : M. FAUCHE Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – M. LION Robert – Mme BILIEU Carine – M. GOFF Jullian.

Nombre de membres en exercice : 27

Madame CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délibération n° 2023-048 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOPTÉ l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 7 septembre 2023.

À l'unanimité.

Délibération n° 2023-049 : Approbation du procès-verbal du 29 juin 2023

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023

À l'unanimité.

Délibération n° 2023-050 : Autorisation donnée au Maire pour lancer la procédure de marché pour la réhabilitation et l'extension du pôle scolaire

AUTORISE Monsieur Le Maire engager la procédure de consultation.

DECIDE de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet et dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

À l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire,

Claire CAZADE-SAADA



Le Maire,

Raoul SAADA